4-3 Branche : transmissions

— Théorie du multiplexage par impulsion et codage (MIC) ;

— Introduction aux transmissions de données ;

— Introduction aux technologies de transmissions numériques ;

— Maintenance et exploitation des systèmes de transmissions numériques (PDH et SDH).

4-4 Branche : radiocommunications

— Téléphonie générale ;

— Introduction aux antennes et propagation ;

— Faisceaux hertziens numériques (FHN) ;

— Introduction aux télécommunications spatiales ;

— Réseaux d'accès sans fil ;

— Ingénierie des réseaux.

4-5 Branche : environnement

— Téléphonie générale ;

— Théorie du multiplexage par impulsion et codage (MIC) ;

— Introduction aux transmissions de données ;

— Energie primaire et secondaire.

4-6 Branche: fabrication et entretien

— Pose et raccordement des câbles urbains ;

— Relevé de dérangement ;

— Gestion du parc automobile ;

— Ordonnancement des travaux des lignes.

B/ Epreuve orale d'admission :

Cette épreuve consiste en un entretien d'une durée de 15 à 30 minutes devant un jury et porte sur des sujets à caractère professionnel et/ou de culture générale.

ANNEXE N° 10

PROGRAMME DU TEST PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'OPERATEUR PRINCIPAL SPECIALISE DES BRANCHES : POSTES ET SERVICES FINANCIERS, EXPLOITATION DES TELECOMMUNICATIONS, EXPLOITATION DES RADIOCOMMUNICATIONS

A/ Epreuves écrites d'admissibilité :

1- Epreuve de tableau: confection d'un tableau d'après des éléments donnés comportant des :

— Opérations de calcul ;

— Statistiques ;

— Résultats ;

— Pourcentages ;

— Déduction des résultats de tableaux présentés et éventuellement les traduire.

2- Epreuve technique (questions professionnelles) :

2-1 Branche : postes et services financiers

— Correspondance ;

— Régime national et international ;

— Taxes ;

— Chargement (dépôt et enregistrement) ;

— Mandats et mandats électroniques ;

— Chèques postaux ;

— Transfert rapide de fonds ;

— Service Western Union ;

— Caisse nationale d'épargne et de prévoyance ;

— Comptabilité ;

— Evolution vers la monétique.

2-2 Branche : Exploitation des télécommunications

— Services des télécommunications ;

— Exploitation réseau DZ PMC (nom commercial du réseau algérien de données) ;

— Exploitation liaisons spécialisées ;

— Exploitation GSM et FAX ;

— Exploitation des kiosques multiservices (KMS).

2-3 Branche : Exploitation des radiocommunications

— Service radioélectricité ;

— Communication radiomaritime ;

— Lettres radiomaritimes.

B/ Epreuve pratique et orale à caractère professionnel et portant sur les thèmes suivants :

— Réglementation en matière des postes et télécommunications.

Connaissances professionnelles :

— Service exploitation ;

— Service financier ;

— Service informatique.

ANNEXE N° 11

PROGRAMME DU CONCOURS SUR EPREUVES POUR L'ACCES AU GRADE D'OPERATEUR PRINCIPAL

A/ Epreuves écrites d'admissibilité :

1- Culture générale :

— Développement de l'Internet en Algérie et multiplication des cybercafés à travers le pays ;

— Le livre, dit-on, est le meilleur ami de l'homme et sa principale source de savoir ;